

## 8.0 Mise en œuvre

---



1. Le Plan de conception communautaire doit être adopté par le Conseil municipal en tant qu'orientation stratégique pour le village. Une partie de la section 3.0 (Gestion de la croissance), l'essentiel de la section 4.0 (Utilisation du sol) et l'annexe A du Plan de conception communautaire seront adoptés en tant que plan secondaire.
2. Sauf mention contraire, une modification au plan secondaire (MPO) doit être exigée pour toute modification importante, y compris aux politiques visant la distribution d'eau et les eaux usées, et les modifications d'une catégorie principale d'utilisation du sol à une autre, par exemple pour le passage d'une utilisation industrielle à résidentielle. Le cas échéant, les dispositions du Plan de conception communautaire seront automatiquement modifiées avec la MPO.
3. Une modification au Plan de conception communautaire (un processus mené en même temps que la demande de zonage ou de lotissement) doit être exigée pour toute modification importante à une politique ou à une annexe du Plan de conception communautaire ne figurant pas dans le plan secondaire, et à toute autre question précisée dans le Plan de conception communautaire.
4. Les modifications mineures et de moindre importance au PCC ou à des interprétations des lignes directrices sur la conception du village et des plans de visualisation doivent être apportées à la discrétion du directeur de l'Approvisionnement des demandes d'aménagement et d'infrastructure. Le cas échéant, les approbations de lotissement de plan d'implantation et de zonage accordées par la Ville constituent des approbations des modifications ou de l'interprétation des dispositions du PCC.

### Atteinte des objectifs de logement abordable

5. Des logements abordables seront requis conformément à la section 2.5.2 du Plan officiel, qui définit le logement abordable comme étant un logement ne coûtant pas plus de 30 pour cent du revenu annuel brut du ménage qui l'occupe, que ce soit à titre de propriétaire ou de locataire. Selon le Plan officiel, les logements abordables devront constituer 25 p.100 de tous les projets résidentiels nouveaux et de ceux qui font l'objet d'un réaménagement et convenir aux ménages ayant un revenu égal au 30e percentile ou au 40e percentile selon qu'ils sont respectivement locataires ou propriétaires. Pour l'année en cours, le loyer au 30e percentile de revenu s'élève à 1 100 \$ (habituellement un appartement offrant euxchambres à coucher) et le prix d'une habitation au 40e percentile est de 208 600 \$. (Ces chiffres seront ajustés avec le temps, en fonction de l'inflation et de l'indice des prix à la consommation.) À Richmond par conséquent, au moins 25 pour cent, environ, de tous les logements devraient se trouver dans la fourchette d'abordabilité décrite plus haut, évaluée au moment de l'approbation de la demande de lotissement.

### Parcs

6. En ce qui concerne les parcs, les dispositions suivantes doivent être appliquées :
  - a. Au cours des aménagements, des stratégies novatrices de mise en œuvre seront examinées afin d'assurer le bon déroulement des travaux de construction des infrastructures municipales et des installations communautaires.

- b. L'emplacement précis des parcs sur les terrains à aménager ouest, nord-est et industriels, illustrés dans les annexes A et B, sera déterminé lors du processus d'examen des demandes d'aménagement.
- c. Une entente globale sur les terrains à vocation de parc pourrait être conclue afin de créer un mécanisme permettant de compenser la répartition des terrains réservés à la création de parcs, une répartition qui pourrait être inéquitable sur les terrains à aménager ouest.
- d. Tous les coûts d'aménagement de parcs sont attribués au volet réservé aux parcs du Règlement municipal sur les redevances d'aménagement. À ce titre, la Ville suivra l'évolution de toutes les recettes de redevances d'aménagement générées à Richmond afin de les dépenser dans le village.
- e. Les améliorations suivantes ont été prévues le long de la rivière Jock :

Type de propriété	Description	Projets	Estimation du coût	Financement
Zone de conservation de Richmond	Propriété de la Ville, y compris le bassin de stabilisation C et la zone faunique	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Entretien des sentiers</li> <li>• Nouveaux sentiers</li> <li>• Signalisation (orientation, entrée et d'interprétation)</li> <li>• Plateforme d'observation des oiseaux</li> <li>• Étude sur l'habitat des oiseaux</li> <li>• Amélioration des aires de stationnement</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Entretien 20 000 \$</li> <li>• Nouveaux sentiers 2 000 \$</li> <li>• Signalisation 1 500 \$</li> <li>• Observation des oiseaux 20 000 \$</li> <li>• Entente avec l'Association du Sentier Rideau 5 000 \$</li> <li>• Stationnement 7 200 \$</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Prélèvement spécial</li> <li>• Entente d'entretien</li> </ul>
Parcs municipaux longeant la rivière Jock	Parc de la rivière Jock Parc Bob-Slack (BSP) Rue Lennox (PLS)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Signalisation</li> <li>• Nouveaux sentiers</li> <li>• Commodités (bancs, quais, etc.)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Signalisation 3 000 \$</li> <li>• Nouveaux sentiers 10 000 \$</li> <li>• Commodités 10 000 \$</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Liste de priorité des parcs</li> <li>• Budget</li> </ul>
Autres propriétés publiques	Propriétés de la Ville non entretenues	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Signalisation</li> <li>• Entretien des propriétés</li> <li>• Nouveaux sentiers</li> <li>• Commodités</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Signalisation 1 000 \$</li> <li>• Entretien sur trois ans 3 000 \$</li> <li>• Sentiers 5 000 \$</li> <li>• Commodités 5 000 \$</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Prélèvement spécial</li> <li>• Entente d'entretien</li> </ul>

## Plan de mise en place progressive des infrastructures

7. Le Plan directeur de viabilisation du village de Richmond et le Plan directeur des transports constituent un plan de mise en place progressive des infrastructures requises pour faciliter la création d'une collectivité durable et où il fait bon vivre. Le calendrier et le rythme des aménagements dépendront en partie de la disponibilité des infrastructures requises – routes et services – pour faire face à la croissance. Le calendrier d'aménagement est difficile à prévoir, mais les projets menés dans le village pourraient être achevés d'ici 20 à 30 ans. Il convient de noter que le calendrier des projets d'amélioration proposés dans les tableaux suivants dépendra du calendrier d'aménagement et des dispositions de financement, qui doivent tenir compte des priorités budgétaires municipales, des exigences de redevances d'aménagement et d'ententes de travaux préliminaires viables.

## Services sanitaires et de distribution d'eau

8. Le Plan directeur de viabilisation du village de Richmond a permis d'établir un plan de mise en place progressive du projet conceptuel privilégié d'évacuation des eaux usées et de distribution d'eau. Les débits sanitaires ont été prévus en fonction d'un taux de croissance de 150 unités d'habitation par année et d'un débit de pointe initial et final de temps de pluie de 160 L/s et 360 L/s. Compte tenu de ces hypothèses, le plan de mise en place progressive suivant a été prévu :

<b>Eaux usées (plan de mise en place progressive des services d'égouts domestiques)</b>	
Année 0	Construire +/- 3,0 km de nouvelle conduite de refoulement d'un diamètre de 600 mm Réparer la conduite de refoulement actuelle de 50 mm (sur +/- 250 m) Prolonger et remettre en état la station de pompage de Richmond Remettre en état les égouts domestiques par gravité
Année 15 et plus	Construire le tronçon restant de +/- 10,5 km de nouvelle conduite de refoulement d'un diamètre de 600 mm Remettre en état les égouts domestiques par gravité
Coût total	22 151 459 \$ (y compris l'indemnité de 57,5 % de coût d'investissement)

## Eau

9. La mise en place progressive de la construction de l'infrastructure d'eau recommandée sera fondée sur la demande réelle en eau, au fur et à mesure que des branchements sont ajoutés au réseau. Dans le village de Richmond, le nombre de branchements au réseau de puits collectif dépendra des taux de croissance et d'aménagement dans les nouveaux secteurs, et du calendrier des branchements des résidences existantes et intercalaires au réseau de puits collectif. À l'heure actuelle, les taux d'aménagements ne peuvent qu'être estimés et le moment où les résidences devront être raccordées au réseau de puits collectif n'est pas encore déterminé, bien que peu probable à court ou à moyen terme.

<b>Service d'eau – Plan de mise en place progressive des réseaux de puits collectifs</b>	
Année 0	Stockage souterrain (2 bassins de 1,55 million de litres chacun) Station de pompage (4 pompes y compris des pompes à incendie, énergie de réserve, traitement de l'eau) 2 puits (capacité de 1 273 à 2 600 L/min chacun) Conduites de distribution dans les secteurs 1A et 1B
Années 5 à 15	Ajouter des puits selon la demande Conduites de distribution dans les secteurs 1A et 1B
Année 15 plus	Ajouter un 3 <sup>e</sup> bassin de stockage de 1,55 million de litres Ajouter des puits selon la demande Remplacer les pompes selon la demande Prolonger le réseau de distribution
Coût total	14 033 0250 \$ (y compris l'indemnité de 57,5 % de coût d'investissement)

## Transport

10. Le calendrier de mise en place des projets de transport suivants dépendra des études d'impact sur les transports (ÉIT) requises et qui accompagnent les demandes d'aménagement. Chacune d'elles devra évaluer les conditions actuelles et futures des déplacements des véhicules et des piétons, afin de déterminer le calendrier des projets d'amélioration de la chaussée et des installations pour piétons. Pour cet exercice, les projets de transport ont été regroupés en deux étapes :

- Étape 1 – 2010 à 2020
- Étape 2 – 2021 à 2030

Projets d'infrastructure de transport à Richmond (annexe C)				
Étape	N°	Amélioration	Coût (millions)	Élément déclencheur
Étape 1	1	Route collectrice de village Nord de la rue Perth	3,61 \$	Mattamy Homes Development
	2	Route collectrice de village De la rue Perth à la rue Burke	4,36 \$	Mattamy Homes Development
	3	Réfection de la rue Perth à l'ouest de Queen Charlotte	3,26 \$	Justifié par la circulation
	4	Prolongement du sentier de la rue Martin	0,41 \$	Mattamy Homes Development
	5	Élargissement de la rue Perth (4 voies entre Shea et Eagleson)	4,04 \$	Justifié par la circulation
	6	Sentier polyvalent – traversée de la rivière Jock à la hauteur de McBean	0,68 \$	Remise en état du pont McBean
	7	Prolongement du trottoir du chemin Huntley	0,05 \$	Mise en place et financement dans le cadre du Règlement sur les RA
Étape 2	8	Route collectrice de village (de Burke à la rue Ottawa)	2,18 \$	Mattamy Homes Development
	9	Urbanisation de la rue Ottawa	3,18 \$	Mattamy Homes Development
	10	Route collectrice industrielle (de McBean au chemin Eagleson)	6,23 \$	Aménagement industriel justifié par la circulation
	11	Lien Kings Grant	0,81 \$	Approbation d'aménagement et construction (AAC)
	12	Lien Rochelle	2,49 \$	AAC
	13	Sentier polyvalent par le chemin Shea (de la rue Perth à la route collectrice est-ouest au nord)	0,62 \$	AAC
		Coût total : 32 570 000 \$		Y compris l'indemnité de 30 % de coût d'investissement

## Autres mesures de mise en œuvre

11. Les mesures suivantes doivent être appliquées par l'organisme désigné en fonction du calendrier proposé.

Mesure	Responsabilité	Calendrier
Préparer et approuver les modifications au PCC, au plan secondaire et au zonage	Infrastructure et Durabilité des collectivités (IDC) et Conseil	2010
Préparer le plan de mise en œuvre financière	IDC	2010
Préparer le plan de gestion des eaux pluviales et de drainage	Mattamy Homes	2010-11
Déterminer des projets de gestion des eaux pluviales pour le compte des eaux pluviales	IDC	
Apporter des améliorations à la Zone de conservation de Richmond et aux terrains publics longeant la rivière Jock à partir des PGE	IDC	2011-13
Appliquer les lignes directrices sur la conception dans les demandes d'aménagement	IDC	En cours
Mettre en place progressivement le plan des sentiers	Résidents	En cours
Collaborer avec le personnel à l'amélioration des parcs	Résidents Opérations de la Ville	En cours
Mettre en place des parcours de vélo partagés dans le cadre des projets de construction de 2010-2012	Opérations de la Ville	2010-12
Plan de réaménagement du parc Royal York	Office de protection de la nature de la vallée Rideau	2011-13